

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Louise MICHENAUD
Cheffe de projets Petites Villes de Demain
Pôle Intercommunal
1 voie de la Guitenièrre – BP 16
53 170 MESLAY-DU-MAINE
l.michenaud@paysmeslaygrez.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Au 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

C'est donc la fin des contractualisations OPAH dites « classiques ». Un bureau d'études, CERUR, a été mandaté pour une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH et d'une opération avec un volet renouvellement urbain.

TYPE D'AIDE :

Subventions

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires bailleurs et occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

La subvention concerne les propriétaires privés au sens large.

- Sont éligibles tous les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures ou égales aux plafonds fixés par l'Anah.
- Sont également éligibles tous les propriétaires bailleurs ayant accès à une subvention ANAH. Aucune condition de ressource n'est requise.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

3 axes :

- Lutte contre la précarité énergétique vers les propriétaires occupants : prime de 500 € avec 50 logements = 25 000 €
- Lutte contre la précarité énergétique envers les propriétaires bailleurs : prime de 500 € avec 4 logements = 2 000 €
- Lutte contre les logements vacants en centre-bourg depuis plus d'un an (base fichier eau) = prime de 2 000€ avec 4 logements = 8 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

L'ANAH, l'État, la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS POUR LA CCPMG :

- Lutte contre la précarité énergétique vers les propriétaires occupants : 25 000 €
 - Lutte contre la précarité énergétique envers les propriétaires bailleurs : 2 000 €
 - Lutte contre les logements vacants en centre-bourg depuis plus d'un an : 8 000 €
-

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

- 20 dossiers sur un objectif de 50 dossiers pour les propriétaires occupants soit 11 500€ de subventions attribuées par la CCPMG
 - 0 dossier sur un objectif de 4 dossiers pour les propriétaires bailleurs
 - 1 dossier sur un objectif de 4 dossiers pour les logements vacants soit 2 000€ attribués
-

OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

L'OPAH a été prolongée pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 dans les mêmes conditions que les années précédentes avant de s'inscrire dans le pacte territorial.